



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Surexposition aux écrans et ses conséquences chez les enfants

Question écrite n° 44192

Texte de la question

Mme Bérengère Poletti attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur le phénomène de surexposition aux écrans et ses conséquences chez les enfants dès leur plus jeune âge. Les écrans sont omniprésents dans les foyers des jours. Ils sont connus pour avoir des effets délétères sur les enfants et les adolescents. La durée moyenne d'exposition annuelle aux écrans chez les enfants âgés de trois à dix ans s'élève à 728 heures et on estime qu'en France un tiers des enfants prend son repas devant un écran. Hélas, cette exposition précoce aux outils numériques a des conséquences néfastes sur la santé des enfants et des adolescents. Un usage excessif ou mal maîtrisé peut impacter lourdement la santé psychologique et physique des jeunes : on note ainsi chez un grand nombre d'enfants des problèmes de concentration, de décrochage scolaire, des troubles du sommeil et du comportement, des ruptures du lien social. Certains enfants peuvent également développer des complexes, de l'anxiété, de la fatigue ou des migraines, mais aussi du surpoids lié à une inactivité devant les écrans. La surexposition soulève également d'autres questions relatives à l'addiction aux écrans ou aux jeux vidéo, avec les risques accrus d'exposition aux contenus choquants ou inadaptés. Mais la surexposition n'est pas toujours une question de temps passé devant les écrans. C'est aussi une question d'équilibre entre une variété d'activités. C'est pourquoi elle souhaite savoir comment le Gouvernement entend répondre à cette problématique et quelles mesures il envisage de mettre en place pour limiter les effets des écrans et les risques liés encourus par les plus jeunes.

Données clés

Auteur : [Mme Bérengère Poletti](#)

Circonscription : Ardennes (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44192

Rubrique : Enfants

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [15 février 2022](#), page 936

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)